

# Communiqué

Le Directoire

Paris, 15 décembre 2008

L'un des axes de la stratégie d'investissement responsable décidée par le Conseil de surveillance du FRR en avril dernier, consiste à mettre en place un dispositif qui lui permette de suivre et de prévenir les risques extra-financiers qui peuvent avoir un impact sur la réputation du Fonds. Il s'agit du non respect potentiel par des entreprises dans lesquelles il est investi de normes fondamentales rattachables aux dix principes du Pacte Mondial de l'ONU et que traduisent des conventions internationales ratifiées par la France, en particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT. Ce dispositif particulier, s'appliquant de façon transversale à l'ensemble du portefeuille du FRR, vient donc s'ajouter à la vigilance qu'exercent déjà les gérants du FRR en la matière.

Un comité de l'investissement responsable du Conseil de surveillance a été créé à cet effet. Composé du Président et des deux vice-présidents du Conseil<sup>1</sup> ainsi que de deux personnalités qualifiées externes<sup>2</sup>, il s'appuiera sur des analyses régulières d'agences spécialisées et sur les propositions du Directoire pour évaluer les cas de non-respect de ces normes fondamentales et décider des orientations à prendre. Après une analyse des cas d'espèces, en lien avec les gérants d'actifs et le cas échéant ses homologues, le comité disposera d'une palette d'actions possibles allant du dialogue avec les entreprises jusqu'à, en ultime recours, la décision de sortie de l'entreprise concernée de son portefeuille dans les cas de violations répétées auxquelles elle a refusé de mettre fin.

A l'issue d'un appel d'offres international visant à sélectionner un prestataire d'analyse du risque extra-financier du portefeuille, le FRR a décidé de retenir la société EIRIS qui aura pour mission de réaliser les analyses évoquées plus haut, de fournir un service d'alertes et d'assister le FRR dans la conduite du dialogue qu'il conduira à cet effet avec les entreprises

Le FRR se félicite de la qualité des dossiers reçus et remercie l'ensemble des sociétés qui ont participé au processus de sélection.

Le FRR rappelle qu'il est signataire des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (PRI).

*Contact presse :*  
01 58 50 99 86

---

<sup>1</sup> Mrs Raoul Briet, Jean-Louis Beffa et Jean-Christophe Le Duigou.

<sup>2</sup> Mrs Jean-Claude Javillier, Professeur des Universités et ancien Directeur des normes au Bureau international du travail, et Daniel Lebègue, Président de l'institut français des administrateurs et de Transparency International France.